



## Congé payé après congé parental

Par **plubelflavie**, le **26/01/2018** à **10:39**

Bonjour,rnrnJe vais essayer de faire simple :rnJe suis en CDI dans une petite entreprise de maraichage, j'ai eu un enfant en 2011 , puis une autre grossesse en 2014.rnJ'ai pris mon congé maternité puis mon congé parental à temps plein de 3 ans.rnEn 2016 ,je suis enceinte de nouveau de mon troisieme enfant. rnJ'ai donc pris mon congé maternité à la suite de mon congé parental, sans reprendre le travail.rnJe suis actuellement en congé parental jusqu'en mai 2019.rnJ'ai soumis la proposition de faire une rupture conventionnelle à mon employeur à mon retour, ayant d'autres projet professionnelle.rnHélas celui ci ma été refusé.rnMon employeur me demande ma démission.rnrnMa question porte sur mes congés payés :rnJ'ai 7 semaines et 4 jours de non pris en 2013.rnMon employeur n'a pas voulu me l'ai payé avant que je prenne mon congé parental de 2014.rnMaintenant celui ci me dit qu'il sont perdu !rnC'est une perte énorme pour moi et ma famille !rnComment puis je me retourner contre lui pour me les donner, puisque qu'il ne veut pas me les payé.rnrnCordialementrnrnUne maman désespéré

Par **aliren27**, le **26/01/2018** à **14:08**

bonjour,rnrn[citation]Mon employeur n'a pas voulu me l'ai payé avant que je prenne mon congé parental de 2014[/citation]rnSauf erreur de ma part, il n avait pas a vous les payer.... il fallait les prendre !rnrn[citation]Maintenant celui ci me dit qu'il sont perdu ![/citation]rnexact ! les congés payes non pris entre le CM et CP sont perdus... de plus cela va faire 4 ans...rnrnCordialement